

M. Dick: Pauvre John. Qu'on lui donne un peu d'eau.

ON DEMANDE QUE L'ACCORD SOIT MODIFIÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans cette déclaration célèbre que le ministre cite et que j'ai faite il y a 20 ans devant la Chambre de commerce des États-Unis, j'ai précisé très clairement que les Canadiens n'étaient pas d'accord pour que l'on considère l'eau de l'Amérique du Nord comme une réserve continentale. Selon nous, il y a l'eau canadienne, l'eau américaine et l'eau mexicaine, mais nous n'aimons pas le nouveau vocabulaire selon lequel il s'agit d'eau continentale. Cela a toujours été ma position et c'est celle que je défends encore devant la Chambre.

Je me fiche de la thèse de Clayton Yeutter ou de la façon dont il interprète l'accord. Le ministre du Revenu national, dans son interprétation officielle de l'article 22.01 affirme que l'eau naturelle est visée par l'accord. Peu importe ce que le ministre du Commerce extérieur affirme, peu importe ce que Clayton Yeutter ou qui que ce soit d'autre déclare, c'est là l'interprétation officielle du gouvernement.

Le ministre de la Justice—je me dois de poser cette question au premier ministre suppléant et je voudrais que l'on me dise qui occupe ce poste aujourd'hui . . .

M. Crosbie: Nous vous le ferons savoir.

M. Beatty: Qui est le chef suppléant de l'opposition aujourd'hui?

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je poserai ma question au premier ministre suppléant qui qu'il soit.

Vendredi, le ministre de la Justice a déclaré:

Notre capacité d'établir notre politique sur l'eau au Canada déborde du cadre de tout accord.

Ainsi, selon lui, notre politique sur l'eau a priorité sur n'importe quelle disposition de l'accord. Cependant, à l'article 8 de la mesure adoptée par la Chambre, on précise très clairement que l'accord commercial prime ou l'emporte sur toute mesure législative ou politique canadienne.

● (1425)

En toute déférence, je tiens à dire au ministre de la Justice qu'il ne sait pas de quoi il parle. Si le ministre du Commerce extérieur demeure si catégorique malgré l'accord commercial, malgré la législation commerciale et malgré les tarifs des douanes que nous avons énumérés, je voudrais demander au premier ministre suppléant pourquoi il ne souscrit pas alors à un amendement tendant à exclure précisément l'eau du cadre de l'accord.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député tout d'abord ce qu'il a déclaré dans son célèbre livre. Voici:

Nous souhaiterions peut-être exporter notre eau, non pour de l'argent comme nous avons vendu de l'électricité en vertu du Traité du fleuve Columbia, mais

Questions orales

pour pouvoir avoir accès à vos marchés. Selon moi, ce doit être notre position. Je ne veux pas paraître dur.

Ce n'était pas le cas.

Rien dans l'accord de libre-échange ne nous force à exporter de l'eau vers les États-Unis. Nous n'allons pas permettre de dérivation d'eau vers les États-Unis. C'est là notre politique.

L'interdiction relative aux exportations d'eau sous forme de dérivations entre bassins hydrographiques est visée carrément par les exceptions permises en vertu du GATT et est tout à fait compatible avec l'accord de libre-échange. Le député, le *Star* de Toronto et leurs partisans anti-libre-échangistes cherchent à susciter l'émoi avec ces fausses craintes. Laissons les choses se tasser. Ce n'est tout simplement pas vrai. Tenons-nous en aux faits. Ne vous en tenez pas à votre livre d'il y a quelques années, car c'est trop dangereux.

ON DEMANDE UNE EXEMPTION PRÉCISE POUR L'EAU

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et se rapporte directement à des faits signalés il y a à peine une semaine.

Il a été dit la semaine dernière que le même négociateur en chef des États-Unis, M. Yeutter, aurait déclaré au cours d'une interview avec le représentant républicain Grandy que l'eau faisait partie de l'accord. Cette déclaration a été faite il y a à peine une semaine.

Étant donné que l'on continue d'exercer des pressions en matière d'eau, pourquoi le gouvernement du Canada n'ajouterait-il pas l'eau à la liste des articles exclus de l'accord, comme la bière, le poisson non conditionné et le bois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député qui a posé la question a lui-même publié ces jours derniers, en fait le 5 juillet, un communiqué qu'il n'aurait pas dû oublier et dans lequel il déclarait: «Le gouvernement a déclaré maintes fois que rien dans l'accord n'oblige le Canada à vendre de l'eau aux États-Unis». . . Le député admet que l'Accord de libre-échange n'oblige pas le Canada à vendre de l'eau, puis il ajoute: «. . . mais le même gouvernement ne peut nous assurer que l'accord interdit l'exportation de l'eau». Les accords ne sont pas faits pour empêcher qu'une chose n'arrive. Un gouvernement ferme, qui a une politique, n'a pas besoin d'accord pour savoir ce qu'il doit empêcher. Il interdit la chose en déclarant qu'elle va à l'encontre de sa politique, ce que vous n'avez jamais fait lorsque vous étiez au pouvoir, et maintenant vous vous agitez comme un beau diable chaque fois qu'il est question d'eau.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous voulons du ministre du Commerce extérieur, qu'il prenne des mesures afin d'empêcher cette situation. C'est tout ce que nous demandons. Qu'avons-nous à perdre en incluant les eaux dans l'accord de libre-échange? Je vous demande de nous le dire.